

# Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont Compte-rendu du 6 janvier 2021

## Présents:

Collège des é	lus	Structure	Présent	Donne mandat
BAILLEUL	Alain	Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe	X	
BERTEIN	Gabriel	Association des maires du Pas-de-Calais Maire de Rivière	X	
BRICOUT	Damien	Communauté de communes des Campagnes de l'Artois	X	
CARTON	Philippe	Communauté de communes des Campagnes de l'Artois	X	
COTTIGNY	Jean-Louis	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Excusé	
COEUGNET	Patrick	Association des maires du Nord Adjoint au Maire de Courchelettes	Excusé	
DESAILLY	Jean-Michel	Association des maires du Pas-de-Calais Maire d'Aubigny-en-Artois		
FLEURBAEY	Gérard	Association des maires du Pas-de-Calais Conseiller municipal de Tincques	X	
FONTAINE	Jean-Paul	Communauté d'agglomération du Douaisis	Excusé	
GEORGET	Pierre	Association des maires du Pas-de-Calais Maire de Vitry-en-Artois	Excusé	Sylvie JONIAUX
HERBAUT	Pierre	Association des maires du Pas-de-Calais Adjoint à la mairie de Brebières	X	
JONIAUX	Sylvie	Communauté de Communes Osartis- Marquion	X	
JULIEN	Jean-Pierre	Association des maires du Pas-de-Calais Adjoint au maire d'Anzin-Saint-Aubin	X	
LEMAIRE	Patrick	Communauté urbaine d'Arras	X	
MELONI	Audrey	Association des maires du Nord Conseillère municipale de Férin	X	
MERLIER-LEQUETTE	Sophie	Conseil Régional Hauts de France	X	
NORMAND	Arnold	Communauté urbaine d'Arras	X	
POIRET	Christian	Conseil Départemental du Nord		
RAOULT	Paul	Noréade SIDEN SIAN	X	
SEROUX	Michel	Association des maires du Pas-de-Calais Maire de Haute-Avesnes	X	
SPAS	Thierry	Communauté urbaine d'Arras	X	
THELLIER	Jean- Jacques	Association des maires du Pas-de-Calais Maire de Berles-Monchel	Excusé	
VAN GHELDER	Alain	Association des maires du Pas-de-Calais Maire de Sainte-Catherine	Excusé	
VICTOR	Claudine	Association des maires du Pas-de-Calais Adjointe au maire de Montenescourt	X	

Collège des	usagers	Structure	Présent	Donne mandat
BARBIER	Gérard	UFC-Que choisir	Excusé	
BAYLE	Olivier	Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent- Blangy	Excusé	
BRISSET	Hubert	Chambre d'agriculture de Région du Nord-Pas- de-Calais	X	
COPIN	Didier	Chambre de Commerce et d'industrie Hauts-de- France	X	
DECARSIN	Philippe	Association Campagnes Vivantes à Saint- Laurent-Blangy	X	
DUHANEZ	Bernard	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais	X	
FORGEREAU	Pierre	Veolia Eau	X	
GUILLEBON de RESNES	Christophe	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais	Excusé	
HOUBRON	Pierre	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais	Excusé	
JOALLAND	Claudine	Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais	Excusé	
SENECAUT	Georges	Association Nord-Nature Arras	X	

Collège de l'État		Structure et fonction	Présent	Représenté		
DELCOUR	Denis	DDTM 62, directeur départemental	X	DESMARETZ Florence		
LALANDE	Michel	Préfet du Nord - Préfet coordinateur de bassin Artois-Picardie				
LE FRANC	Louis	Préfet du Pas-de-Calais				
MATYKOWSKI	Isabelle	Voies navigables de France, directrice territorial	X	LOMBARDO Lionel		
TAPADINHAS	Laurent	DREAL Hauts de France	X	PREVOST Olivier		
VATIN	Thierry	Agence de l'Eau Artois Picardie, directeur général	Excusé			
VALLET	Benoit	Agence régionale de santé, directeur régional	Excusé			

#### Étaient également présents

- Christophe MANO, Directeur des espaces publics et naturels à la Communauté urbaine d'Arras :
- Adrien CARNET-GUILLOT, animateur du SAGE Scarpe amont ;

### Ordre du jour

- Élection du Président de la CLE
- Désignation des Vice-Présidents et du bureau
- Élection du Bureau de la CLE
- Présentation du bilan de la concertation préalable
- Présentation des résultats de l'inventaire zones humides
- Présentation et validation du rapport d'activité de la CLE

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

#### Validation du compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau du 11 mars 2020

Le compte-rendu a été envoyé par courriel en date du 23 mars 2020 et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté.

#### 1. Élection du Président de la CLE

M. RAOULT, doyen du collège des élus, assure la présidence du scrutin.

Conformément à l'article L212-4 du Code de l'Environnement, le Président de la CLE est élu par les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux et doit appartenir à ce même collège.

Une candidature a été transmise au secrétariat de la CLE : celle de Monsieur Thierry SPAS. Aucun autre candidat ne s'est déclaré en réunion.

On procède au vote à main levée : M. SPAS est élu à l'unanimité.

M. Spas remercie les membres de la CLE de leur confiance. Il rappelle que la Commission Locale de l'Eau est un véritable parlement de l'eau considéré comme un modèle de démocratie participative grâce à la concertation. Les ateliers participatifs ont permis à des personnes d'horizons et de préoccupations différentes de se rencontrer afin d'aboutir à des propositions concertées présentes dans la stratégie du SAGE. L'effort entrepris depuis la création de la CLE a fait évoluer les consciences des élus sur la problématique eau. Ils se rendent compte de l'importance d'avoir un traitement cohérent de la gestion de l'eau au niveau hydrographique, et non à un niveau administratif qui ne permet pas d'apprécier la globalité des problématiques.

Le SAGE Scarpe amont passe dans un moment crucial de son élaboration via la phase d'écriture du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et de son Règlement. Après la rédaction des documents, les membres de la CLE, sur lesquels M. SPAS indique pouvoir compter sur leur motivation et leur présence, devront se pencher sur l'opérationnalité des documents écrits.

La CLE renouvelée en 2019 pour un mandat de 6 ans et modifiée en 2021, emmènera le mandat de ses membres jusqu'en 2025.

#### 2. Désignation des présidents de commissions thématiques

Les candidatures suivantes ont été transmises au secrétariat de la CLE :

- Gestion et protection de la ressource en eau : Patrick LEMAIRE
- Préservation et valorisation des milieux naturels : Philippe CARTON
- Gestion de l'érosion et des inondations : Jean-Paul FONTAINE
- Multi-usages de l'eau : Gérard BARBIER

Aucun autre candidat ne s'est déclaré en réunion. La CLE valide, à main levée, cette proposition.

#### 3. Composition du bureau

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est composé comme suit :

- Le Président de la CLE;
- 6 membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, dont les Présidents de Commissions thématiques ;
- 3 membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations, dont les Présidents de Commissions thématiques ;
- 3 membres au plus du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics.

Tous les membres restants du bureau précédent ont déclaré souhaiter conserver leur siège. Deux sièges du collège des élus sont à pourvoir en raison des élections municipales de 2020. Mme. JONIAUX et M. THELLIER avaient proposé leur candidature. Aucun autre candidat ne s'est

La composition du bureau, validée à main levée par les membres des collèges concernés, est la suivante :

Président	M. Thierry SPAS, Communauté urbaine d'Arras
1 <sup>er</sup> Vice-Président	M. Patrick LEMAIRE, Communauté urbaine d'Arras
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	M. Philippe CARTON, Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	M. Jean-Paul FONTAINE, Communauté d'agglomération du Douaisis
Collège des élus	Mme. Sylvie JONAIUX, Communauté de Communes Osartis-Marquion M. Michel SEROUX, Association des Maires du Pas-de-Calais M. Jean-Jacques THELLIER, Association des maires du Pas-de-Calais - Maire de Berles-Monchel
Collège des usagers	M. Gérard BARBIER, UFC-Que choisir M. Georges SENECAUT, Nord Nature Arras M. Hubert BRISSET, Chambre d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais

Les membres du collège de l'État seront désignés par le Préfet.

#### 4. Présentation du bilan de la concertation préalable

En tant que « plan et programme soumis à évaluation environnementale », le SAGE est soumis à une procédure de concertation préalable. Pour le SAGE Scarpe amont, la CLE a décidé que cette concertation porterait sur la stratégie et a choisi de solliciter la commission nationale du débat public (article L.121-15-1 du code de l'environnement) qui a désigné un garant chargé de suivre le bon déroulement de la procédure.

Afin de favoriser l'information et la participation, différentes stratégies d'information ont été réalisées avec de nombreux éléments consultables qui ont été portés à la connaissance du public. Au total, 258 contributions ont été reçues.

Le garant de la Commission Nationale du Débat Public a publié son bilan le 9 novembre 2020. La CLE a deux mois pour proposer une réponse aux recommandations de ce dernier.

- M. CARNET-GUILLOT présente les dossiers ainsi que les réponses du bureau aux recommandations du garant.
- M. Brisset explique que l'on ne peut pas se satisfaire du nombre de contributions : statistiquement, la participation est faible.
  - M. Spas précise que les contributions ont été synthétisées. La concertation du SAGE Scarpe amont est bien classée dans le tableau comparatif d'indicateurs quantitatifs issu de l'annexe du bilan du garant.
- Mme Merlier demande quel est le poids de cette concertation préalable du public sur le travail qui a déjà été fait en amont par la CLE.
  - M. Spas indique que les contributions de la concertation préalable vont compléter les travaux de la CLE si cette dernière le juge nécessaire. Cette concertation préalable du public est une obligation légale à mettre en place à un moment ou un autre de l'élaboration du SAGE.
- M. Prevost explique qu'il ne s'agit pas d'une question de représentativité, mais de sensibilisation du citoyen. L'idée est d'informer le public afin de passer de la phase rédactionnelle à la phase d'opérationnalité. Si le public ne connait pas la finalité du SAGE, la CLE aura du mal à mettre en œuvre les actions.

#### 5. Présentation des résultats de l'inventaire zones humides

L'inventaire des zones humides a été confié au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN). Une pré-localisation des zones humides effectuée en 2019 a permis de classer des polygones en 4 catégories : douteuses, à confirmer, fiables et milieux aquatiques.

En 2020, le CEN a effectué des affinements et des vérifications sur le terrain des polygones prélocalisés afin d'affirmer ou non le caractère humide de ces derniers. Le critère de végétation a été utilisé en priorité. Le recours aux sondages pédologiques n'étant fait que lorsque la végétation n'était pas visible (parcelles cultivées, prairies fauchées ou surpâturées...).

Ainsi, 2 380 ha ont été classés zones humides avérées, soit 4,3 % de la surface totale du bassin versant de la Scarpe amont. Il a été proposé de ne pas déclasser les zones douteuses en non humide, mais de maintenir le classement en zone douteuse. Les zones humides douteuses ne sont pas un classement administratif, mais soulignent une potentialité teintée d'incertitudes techniques.

La classification selon les terminologies retenues par le SDAGE 2022 - 2027 ne concernera que les zones humides avérées, ainsi que les zones humides qui auront été confirmées lors des prochaines prospections terrains. Pour ce classement final, il sera débattu avec toutes les parties prenantes sur la base des zones avérées et fiables.

- M. Brisset indique qu'il y a une contradiction dans les conclusions du rapport du CEN concernant les zones humides douteuses. Il rappelle que l'échantillonnage met en évidence que seulement 2,1% des zones humides douteuses se sont avérées humide. Au vu de l'échantillonnage et du rapport du CEN, il est demandé que le classement « zones humides douteuses » soit retiré, car le caractère humide n'est scientifiquement pas prouvé.
  - M. CARNET-GUILLOT précise que les zones humides douteuses font parties de l'enveloppe de travail, qu'elles ne servent qu'à mettre en évidence les incertitudes techniques. Ces zones ne seront pas

reprises dans le classement final de l'inventaire selon les catégories du SDAGE 2022-2027. Seules les zones vérifiées et avérées seront validées administrativement.

- M. Prevost rappelle les 3 catégories zones humides du futur SDAGE :
  - Zones humides remarquables pour lesquelles le projet SDAGE proposera des règles qui empêcheront leurs destructions;
  - O Zones humides en mauvais état, mais qui présentent un intérêt à être restaurées ;
  - Zones humides liées à des activités agricoles pour lesquelles il faudra veiller à ce que ces zones permettent une activité économique et une libre expression des fonctionnalités zone humide.

Les secteurs où il y a des incertitudes sont classés « zones humides douteuses » dans l'inventaire du SAGE Scarpe amont. Il s'agit d'une question de sémantique, le terme « zones humides douteuses » est à revoir.

- Il est demandé que les milieux aquatiques soient définis dans les prochains documents.
- Mme Merlier propose de supprimer le terme « douteuses » et « humides » de la catégorie « zones humides douteuses » présente sur les cartes de travail.
- M. Bricourt questionne la synchronicité des informations qui auront un impact sur les futurs documents d'urbanisme.
- M. Raoult demande que l'on soit rigoureux sur la sémantique pour éviter les polémiques. Zones humides est un terme qui a des conséquences sur l'urbanisme et sur l'agriculture. Car les zones humides sont associées au terme compensation.
- M. Duhanez félicite l'élaboration de l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE et questionne sur l'opérationnalité future des entretiens et des travaux dans ces zones. Qui va avoir la charge d'entretenir ces zones dans la remise en état et qui fera quoi par la suite ? Il est demandé que le « après » ne sont pas oublié.
  - M. Spas indique que cette question d'opérationnalité privée/publique fera l'objet d'écriture dans les prochains documents du SAGE.

#### 6. Présentation et validation du rapport d'activité 2020

La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.

Le rapport d'activité présente le bilan 2020 et les perspectives 2021 des travaux en cours :

- Élaboration du SAGE : stratégie et concertation préalable validées en 2020, rédaction du PAGD en 2021
- Étude hydraulique et sédimentaire : volet sédimentaire achevé en 2019 et volet hydraulique achevé en 2020
- Identification des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif : étude lancée en 2020, fin prévue en 2021
- Inventaire zones humides : vérification terrains en 2020 et classement SDAGE en 2021 avec étude de la patrimonialité des zones humides avérées
- Communication et sensibilisation : 3 journées de formation en 2020
- Étude axes de ruissellement à risque : lancement prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2021

Présentation des dossiers reçus pour information de la CLE et du budget prévisionnel du SAGE.

Il n'a a pas de remarques.

# → Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

Monsieur Spas remercie les membres de la CLE pour leur participation et clôt la séance.



## Commission Locale de l'Eau

Le 6 janvier 2020

### Ordre du jour

- Élection du Président de la CLE
- Désignation des Vice-Présidents et du bureau
- Présentation du bilan de la concertation préalable
- Présentation des résultats de l'inventaire zones humides
- Présentation et validation du rapport d'activité de la CLE



2

# Désignation des Vice-Présidents et du

bureau

#### Commissions thématiques :

- Gestion et protection de la ressource en eau
- Préservation et valorisation des milieux naturels
- Gestion de l'érosion et des inondations
- Multi-usage de l'eau

1

# Documents concernés : • Rapport du maitre d'œuvre

Bilan de la concertation préalable

- Bilan du garant de la **CNDP**
- Réponse de la CLE à la CNDP
- Liste des contributions

#### Contexte de la concertation

- Plan et programme soumis à évaluation environnementale
- Objet de la concertation : la stratégie
- CLE a saisi la CNDP en mars 2019
- Concertation préalable du 31 août au 17 octobre
- Objectif:
- Informer le public
- Débattre
- Recevoir des avis et des propositions

#### Information du public

- Affichage réglementaire
- 7 articles
- 1 radio
- Relais sur les réseaux sociaux
- 75 000 flyers « tous concerné par la gestion de l'eau »



# Modalités de consultation et de participation

- Carte T des flyers
- 7 réunions publiques
- 2 petites concertations avec avis
- Email/téléphone
- Questionnaire
- jeparticipe.net
- Site du SAGE CUA



Bilan de la participation

131 cartes T

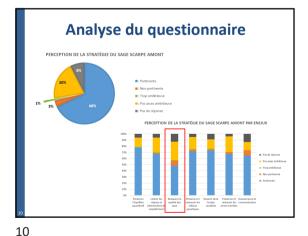
148 envois
23 contributions

Questionnaire

34 participations
52 contributions

Réunions publiques
90 participants
181 contributions

7



#### **Analyse quanti-qualitative**

- 258 contributions issues de la CP
- Enjeu restaurer la qualité des eaux très mitigé
- Forte demande de sensibilisation
- Public inventif face au besoin de reconquête de la qualité de l'eau
- Forte demande de protection/restauration des MA/ZH
- Agriculture : nombreuses contributions
- Dialogue avec les groupes agro-industriels

Publié le 9 novembre 2020

Un dossier « stratégie du SAGE » consistant et bien communiqué

Même si peu nombreux, le public a pris la parole

La Scarpe : des atouts mais aussi une situation critique

Recommandations du garant :

Maitrise d'ouvrage à revisiter

Organiser la poursuite de l'information et la participation du public au moment de l'écriture du PAGD et du règlement

Prioriser les contenus de la stratégie

Communiquer et porter cette stratégie à venir

11 12

#### Réponse de la CLE aux recommandations du garant

#### · Maitrise d'ouvrage à revisiter

Les intercommunalités du SAGE ont des représentants dans les membres de la CLE qu ne se sont jamais opposés à la CUA. Cependant, la structure porteuse peut faire pression sur l'écriture du SAGE afin de tendre vers ses propres intérêts. La CLE a identifié dans la stratégie du SAGE, le besoin de créer une structure porteuse pour la mise er œuvre et le pilotage du SAGE.

#### Organiser la poursuite de l'information et de la participation du public

La CLE souhaite poursuivre l'information du public et sa participation. La stratégie de la CLE s'était appuyée sur un panel citoyen et sur des ateliers de concertation afin de favoriser la participation du public dans les documents. Il sera proposé une démarch similaire pour les futurs documents.

#### Prioriser les contenus de la stratégie

13

La CLE priorisera les contenus de la stratégie en fonction d'impacts jugé particulièrement sévères. Ces impacts sont ceux de la santé de la population, de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

#### · Communiquer et porter cette stratégie à venir

La CLE souhaite que soit mis en place un plan de communication afin de sensibilise l'ensemble des citoyens du territoire SAGE Scarpe amont.

#### Réponse de la CLE aux contributions

• 258 contributions synthétisées par similarité

Il est proposé de dé-buser la partie enterrée du Crinchon sous Arras. Cette proposition opérationnelle ne concerne pas le SAGE. La proposition sera transmise aux EPCI.

Il est proposé que les travaux de restauration de la continuité écologique lors de l'installation des centrales hydroélectriques accompagnent celles des écluses. Restaurer la continuité écologique lors des travaux d'installation des centrales hydroélectriques est une obligation. Les travaux sont soumis à un dossier loi sur l'eau pour autorisation des services de l'État.

Pourquoi attendre que les taux dépassent 50mg/L pour mettre en place des solutions ? quelles mesures sont envisagées ?

Pour lutter contre les dépassements du taux de nitrate, il sera proposé un traitement au charbon actif en continu.



#### Documents de la concertation préalable

Les membres de la CLE ont-t-ils des :

modifications à apporter

Et/ou

des propositions

14 15

#### Inventaire zones humides



#### **Inventaire zones humides**

- Inventaire confié au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
- Pré-localisation en 2019 → 4 catégories

Zones humides « douteuses »	3 019 polygones pour une surface 5 845 ha
Zones humides « à confirmer »	783 polygones pour une surface de 1 193 ha
Zones humides « fiables »	1 688 polygones pour une surface 1 074,19 ha
Milieux aquatiques (eau de surface permanente)	360 polygones pour une surface 342,41 ha

- 2020 : CEN a affiner ce classement avec des vérifications terrains afin affirmer ou non le caractère humide :
- critère de végétation en priorité
- sondages pédologiques lorsque végétation n'était pas visible

#### **Inventaire zones humides**

- Echantillonnage aléatoire pour prospection terrain 1 461 ha prospectés soit 18% des zones pré-localisées
- Zones humides douteuses : 40 polygones tirés aléatoirement
  - 97.9% se sont avéré non humide
  - 2.1% se sont avérés être des zones humides
- Zones humides fiables : 77 polygones tirés aléatoirement
  - 100% se sont avérés être des zones humides

#### **Inventaire zones humides**

- Les zones humides à confirmer ont été inventoriées exhaustivement :
- 783 polygones

22

- 542 classés en zones humides avérées
- 11 classés non humide
- 134 non prospectés
- 96 manquent d'informations

#### **Inventaire zones humides**

- Ont été classés en zones humides avérées :
- Toutes zones humides confirmées par la phase de terrain ;
- Toutes les zones humides fiables dont l'échantillonnage révèle 100 % de représentativité;
- Tous les milieux aquatiques ;
- 2 380 ha classés zones humides avérées
- Zones douteuses n'ont pas été classées en non humides
  - ightarrow afin de souligner une incertitude technique ightarrow 2 %

Zones humides sur le territoire du SAGE
Scarpe amont

Conguere: 100 Span avent
La confirmer
La c

21

19 20

# The state of the s

#### **Inventaire zones humides**

Prospection des zones humides à confirmer classées NP

Classement des zones humides avérées et fiables selon les 3 terminologies retenue dans le SDAGE 2022-2027

Répondre aux exigences du SDAGE → étudier la patrimonialité des zones humides avérées

En complément terrain le CEN évaluera les zones humides à restaurer pour la biodiversité

**Analyse** des services écosystémiques **sera expérimenté** sur la base d'un protocole mis en place sur le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

#### Étude zones humides

Les membres de la CLE ont-t-ils des :

modifications à apporter

Et/ou

des propositions

23 24

Δ

#### Rapport d'activité 2020

- Elaboration du SAGE
- Concertation préalable
- Étude hydraulique et sédimentaire
- Inventaire zones humides
- Communication et sensibilisation
- Dossiers recus pour information
- Budget

25



#### **Elaboration du SAGE**

#### Bilan 2020

- Stratégie validée le 11 mars 2020
- Concertation préalable 31 août au 17 octobre
  - o 7 réunions publiques
  - o 90 participants aux réunions
  - o 258 contributions totalisées





#### **Elaboration du SAGE**

#### Perspectives 2021

- Rédaction du PAGD et du règlement
  - → 1<sup>er</sup> semestre 2021 / 5 demi-journées
- · Finalisation et validation CLE
  - → 2<sup>ème</sup> semestre 2021

26

27

#### Étude hydraulique et sédimentaire

Volet sédimentaire achevé en 2019

· Volet hydraulique : Phase D

Elaboration du programme d'actions visant à diminuer le risque d'inondations sur le territoire du SAGE et l'aléa inondations sur le Douaisis

Aménagements testés pour une crue trentennale engendrant les premiers dommages

Scénario n°2 : L'arasement des merlons de curage aggrave les inondations sur la Scarpe canalisée, car ils conduisent à un remplissage prématuré des zones d'expansion de crue. Ce scénario n'a donc pas été retenu.

## Étude hydraulique et sédimentaire

- Scénario n°3: La création d'un ouvrage de rétention s'avère très coûteuse au regard des bénéfices obtenus
  - → seuls 7 enjeux sont mis hors d'eau grâce à l'ouvrage, et les effets sont nuls sur la Scarpe canalisée.
- Réponse la plus pertinente pour limiter le risque d'inondation:
- Scénario n°1 : Limiter les apports aux cours d'eau en favorisant l'infiltration en zone urbaine et agricole
- La prévention et la réduction de la vulnérabilité du bâti

## Étude hydraulique et sédimentaire

- Phase E évaluation de l'impact de l'envasement du canal sur le risque d'inondations
- Hypothèse retenue : sédiments issus de la Scarpe rivière se déposent dans le bief Saint-Nicolas - Saint-Laurent-Blangy qui fait office de décanteur
- Résultats de la modélisation : influence de l'envasement localement importante
- Conséquences du risque inondation limitées et concernent peu de bâtiments

#### Étude hydraulique et sédimentaire

2020

• Etat des lieux de l'exercice de la compétence GEMAPI

La plupart des actions ne suffiront pas à atteindre le bon état écologique demandé par la DCE

Nécessaire d'établir des programmes d'actions intégrant des actions hors GEMAPI :

- ruissellement rural et urbain
- la lutte contre les pollutions agricoles diffuses
- mise en conformité des assainissements non collectifs

# Identification des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif (ANC)

Perspectives 2021

- Étude lancée en 2020 va s'achever en 2021
- Identification des ZEE dans les documents de SAGE est une obligatoire pour être compatible avec le SDAGE
- Choix de confier cette mission à un bureau d'étude spécialisé

**Inventaire zones humides** 

Bilan 2020

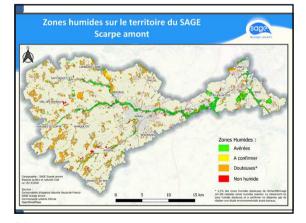
- Inventaire confié au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
- Pré-localisation en 2019 → 4 catégories de zones

Milieux aquatiques Zones à confirmer

Zones fiables Zones douteuses

- 2020 : CEN a affiner ce classement avec des vérifications terrains pour affirmer ou non le caractère humide
- 2 380 ha ont été classés zones humides avérées
- Zones douteuses n'ont pas été classées en non humides

31 32 33



#### **Inventaire zones humides**

Perspectives

**Prospection** des zones non prospectées

Classement des zones humides selon les 3 terminologies retenue dans le SDAGE 2022-2027

Étude de la patrimonialité des zones humides avérées

En complément terrain le CEN évaluera les zones humides à restaurer pour la biodiversité

Analyse des services écosystémiques sera expérimenté sur la base d'un protocole mis en place sur le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

**Communication et sensibilisation** 

Bilan

- 3 journées de formation ont été organisées en août
   → Elles ont rassemblé 49 personnes dont 45 élus
- Objectif: transmettre le B.A.BA de la gestion de l'eau
- 3 visites de terrain ont été organisées à l'occasion de ces journées.



34 35 36

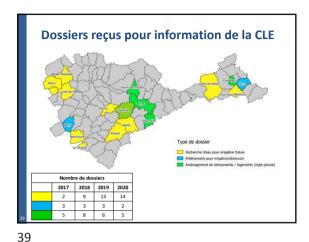
#### Étude des axes de ruissellement à risque

# Perspectives 2021

- Lancement prévue de l'étude mi-2021
- Coulées de boue enjeu fort sur le territoire du SAGE → dégâts importants sur les équipements, voiries et habitations
- Afin de limiter les dommages et de générer de nouveaux problèmes en ouvrant l'urbanisation :
- → la CLE a proposé d'identifier dans le SAGE les axes de ruissellement sur le territoire du SAGE, ainsi que les prairies stratégiques pour la maitrise des coulées de boue.

#### Évènements à venir

- 28 janvier 9h : atelier d'écriture n°1 PAGD
- De janvier à mars : 4 ateliers PAGD / 1 atelier règlement
- ZEE COTECH validation des données : fin janvier
- Zones humides COTECH évaluation valeur patrimoniale : courant février
- Zones humides COTECH compléments : courant mars/avril



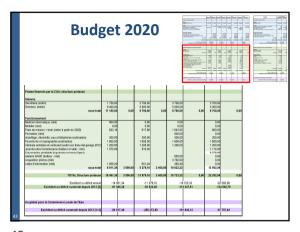
37

Dossie	rs reçus	pour avis de la	a CLE
Structure	Date	Objet	Avis rendu
CC des Campagnes de l'Artois	10/02/2020	Projet de PLUi	
TARTOIS			

	Budget										
	2017 Désentes Ferreties I				Déannes	2019 Recettes	3000 Dépenses Racelles		Dudget	Petrosis	
Postes finances per les EPCI									Postes financies par les EPCI		
Possissimanias parias treci											
Subsess Animateur II ETP, riseb	45 653.67	29 177 50			44 418.20	35 367 62	52 699.82	25 079.74	Science	49 000.00	Ц.
Annabur (1 ETP, 1940)	45 853,87	39 877,80	40 752,74	21 00.1,02	44 418,20	35 307,62	52 699,02	25 0.974	Animateur (1 ETP)	48 900,00	,
Oson									Crades		
Flatonolise de SASE (Nishtyle, FASC, stylenent)	254 353 00	22 279,00	256 480 30 7 830 40	32 312,50	85 198,00 99 Tall 60	65 210 50	1,420.00	82 480 30	Elaboration du SAGE (shistige, PAGC, etglement)	1,00	Г.
Coude hydroxique et sécimentaire Prédoculturies et inventaire avers hundres	234 359,02		7 830,40	21 211,82	7 514 00	65 232,50	5 490,80 40 880 80	21 211,82	Chude hydroxique et séclimentaire Exemilate comés humides	30 000,00	9
Etude das zones à enieu environnemental ANC					7 614,00		16-260,13		Chude identification des pies prioritaires de suissatiement	10 008,12	
Contribution des EPCI									Contribution des EPCI		
Contribution des EPCI Cousins appointentes		9318.80		9.516.00		9318.00		9 210.30	Contribution des BPCI Douglas appleménation	-	٠.
										1	
Communicaté de communes des Campagnes de l'Artisis Communicaté artisine d'Arras.		10 705,80 80 308,80		18 795.00		10 705,00 80 308,80		10 705,00	Communanté de communes des Campagees de l'Arteis Communanté arbaine d'Arras.	1	2
Communicate scharce of Junes.	200	79 960,80	0.96	79 663.00	1.00	79 563,00	0.80	79 953,80	Communicate where Cares.	4 400	1 8
TOTAL SPCI	209.292,69	141 819,80	294 922,54	175 156,14	148 007,21	100 263,12	112 167,86	228 523,56	TOTAL SPC	54 868,13	119
Excident ou difficit annual	-128	73.08	-1897	70.40	22	256.11	111	225.01	Societat ou diffet amount	701	87.65
Exceldent ou citifuit cummulat deputs 2013 [1]	-21	2,42	490	48,42	-11	892,51	36	743,50	Exceldent ou cleffeit cummulé depuis 2913 [C	1 196 1	(30,N
Postes financits par la CUA, structure porteuse									Poetes financiis par la CUA, structure porteuse		
Searce									Selection		
Secretaire (series)	1 750,00		3 790,30		2 700,00		3 700,00		Secretaire (0.2 ETP)	2 700,00	-
Oresteur (estino)	9 400,00	0.00	5.000,00	5.00	5 000,00	3,00	5 000,00	0.30	Orestow (I.1 ETF)	5 000,00	
	11 100,00	9,00	1110,00	4,04	1700,00	1,00	W 1900,000	0,00	0.00100	* / 00,00	
Fonctionnement									Fonctionnement		_
Makind informatique (red) Mobiler (rele)	804,00		0,00		1,00		0,80		Matchel informatique	1 808,00	
Place de mission + bois úndes à sarie de 2020;	823 14		030 617.86		1 042 00		800.00		Page de mission et bain	800.00	
					905.00						
	500,00		989,86								
Foursitures at reprographic (estimation) Affaitule entreties et sarburant (estim our holo shel parage 2012)	1 800,00		1680,80		1 606,00		1 800,00		Faunitures et reprographie Withinale destretien et contrarent	1 808,00	
	1 575.00		910.00				1 114.80		Groupes de nidaction et atoloni SAGE drafteuri	2 900.00	
Concertation préalable (Impression et envoi figers)							8 978,98				
Atolog GAGE (tratter - Not) Assumbles strates and					858,00		0,80			1	
Acquestion photos (neet) Lettre Cinformation (niet)	1 009.20		651.24		3 392,00		0,80				
NAME AND ADDRESS OF THE PARTY O	4 911,34	3 500,80	8 279,10	2 400,00	19 623,33		13.592,88		sous-tala	4 900,00	
TOTAL Structure contracts		1 500.50	12 879.50	2 405 00	15 722.32	3.00	21 292.85	0.30	TOTAL Structure contract		
	14 061,34	4 500,00					24 202,88	0,80			
Excellent ou difficit amount		61,34	-11.5		- 40	723,33	-00	292,98	Excelent ou cetica serve	-151	00,00
Excident ou cliffoit cummulai depuis 2913 [2]	415	45,18	-81.5	54,46	-41	2 247,51	-43	6 549,79	Exceldent ou difficit cummulé depuis 2913 [2	-158	46,71
					l .				1		
Au global pour la Commission Locale de l'Eau									Au global poer la Commission Locale de l'Esu		
Excident ou délicit cummulé depuis 2913 [1 + 2]	44.0										

| Disposate | Port | Disposate | Rectific | Disposate | Disposate

40 41 42







43 44 45



46